

La Ville de Montréal et ses partenaires lancent un appel à la réduction de l'utilisation des appareils de chauffage au bois

Montréal, le 12 novembre 2009 –M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif responsable du développement durable, est heureux d'annoncer que la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Association pulmonaire du Québec et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, a lancé dernièrement une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs d'appareils de combustion au bois.

« Cette semaine, près de 50 000 propriétaires auront reçu un feuillet les informant des enjeux du chauffage au bois liés à la santé et à l'environnement, et leur proposant divers moyens de réduire leur impact sur la qualité de l'air dans leur quartier. Cette campagne, plus ciblée que les précédentes, permettra de rejoindre directement les utilisateurs et de les sensibiliser davantage aux alternatives moins polluantes. La santé des Montréalais est une priorité pour notre Administration, et nous déployons les efforts nécessaires afin que la problématique du chauffage au bois soit mieux comprise par la population », a déclaré M. DeSousa.

Alors qu'Environnement Canada annonçait ce matin un avertissement de smog pour la région métropolitaine, le responsable du développement durable au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. DeSousa rappelle également que chaque citoyen a la possibilité de poser de petits gestes qui ont une grande incidence sur la qualité de l'air, notamment en privilégiant des modes de transport moins polluants tels que la marche, le métro, le vélo, l'autobus, le train, le covoiturage ou l'auto-partage.

Rappelons qu'en avril dernier, la Ville de Montréal a adopté un règlement interdisant l'installation d'un appareil à combustibles solides, sauf un appareil à granules, à l'intérieur d'une construction neuve ou existante. Cette réglementation, accueillie favorablement par l'ensemble de la population lors de la consultation, contribuera à diminuer le nombre de décès prématurés associés à la pollution atmosphérique et à empêcher la détérioration supplémentaire de la qualité de l'air que nous respirons.

« Le chauffage au bois résidentiel représente la principale source d'émission des particules fines qui contribuent à la formation de smog. Avec plus de 50 000 appareils sur le territoire de la Ville, une réduction de l'utilisation des appareils de combustion au bois contribuera grandement à empêcher la détérioration supplémentaire de la qualité de l'air que nous respirons. Alors qu'un avertissement de smog est en vigueur à Montréal aujourd'hui et que l'effet sur la santé des personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques est non-négligeable, j'invite les propriétaires d'appareils de combustion au bois à réduire leur utilisation, ou encore à utiliser une autre source de chauffage », a ajouté M. DeSousa

Pour connaître la qualité de l'air en temps réel sur le territoire de la Ville de Montréal, les citoyens peuvent consulter le site Internet suivant : www.rsqa.qc.ca .

Renseignements : Valérie De Gagné
Relations avec les médias
514 872-6013